

Assemblée Générale Mixte annuelle

Mercredi 19 juin 2018, 18h - 21h

Salle La Pallud, 4 rue de La Pallud

La Tronche

Ordre du jour

⇒ Accueil et signature des feuilles d'émargement à partir de 17h45.

Assemblée générale ordinaire

1. Vérification de l'atteinte du quorum.
« *Le quorum requis pour la validité des délibérations d'une assemblée générale ordinaire est, [...], du quart des associé-e-s* » (art. 24.2 des statuts).
2. Communication de la **liste des nouveaux-elles associé-e-s** agréé-e-s par le Conseil de gestion conformément aux statuts de la société, depuis l'assemblée générale du 27 juin 2018.
3. **Rapport de gestion**, incluant la présentation des comptes de la société, pour l'exercice 2018.
4. Présentations des **candidatures au Conseil de gestion**, au titre du collège des Citoyens, des Personnes Morales et des Fondateurs et partenaires
5. **Présentation des résolutions.**
6. **Vote des résolutions.**
« *Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité simple des associé-e-s présent-e-s ou représenté-e-s* » (art. 24.3 des statuts).
7. **Questions diverses.**

Assemblée générale extraordinaire

8. **Vérification de l'atteinte du quorum.**
« *Le quorum requis pour la validité des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire est, [...], du tiers des associé-e-s* » (art. 26.3 des statuts).
9. **Présentation des modifications des statuts en lien avec le changement de siège social**
10. **Votes des résolutions.**
« *Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité de 60 % des voix des associé-e-s présent-e-s ou représenté-e-s* » (art. 26.4 des statuts).

Assemblée Générale Mixte annuelle

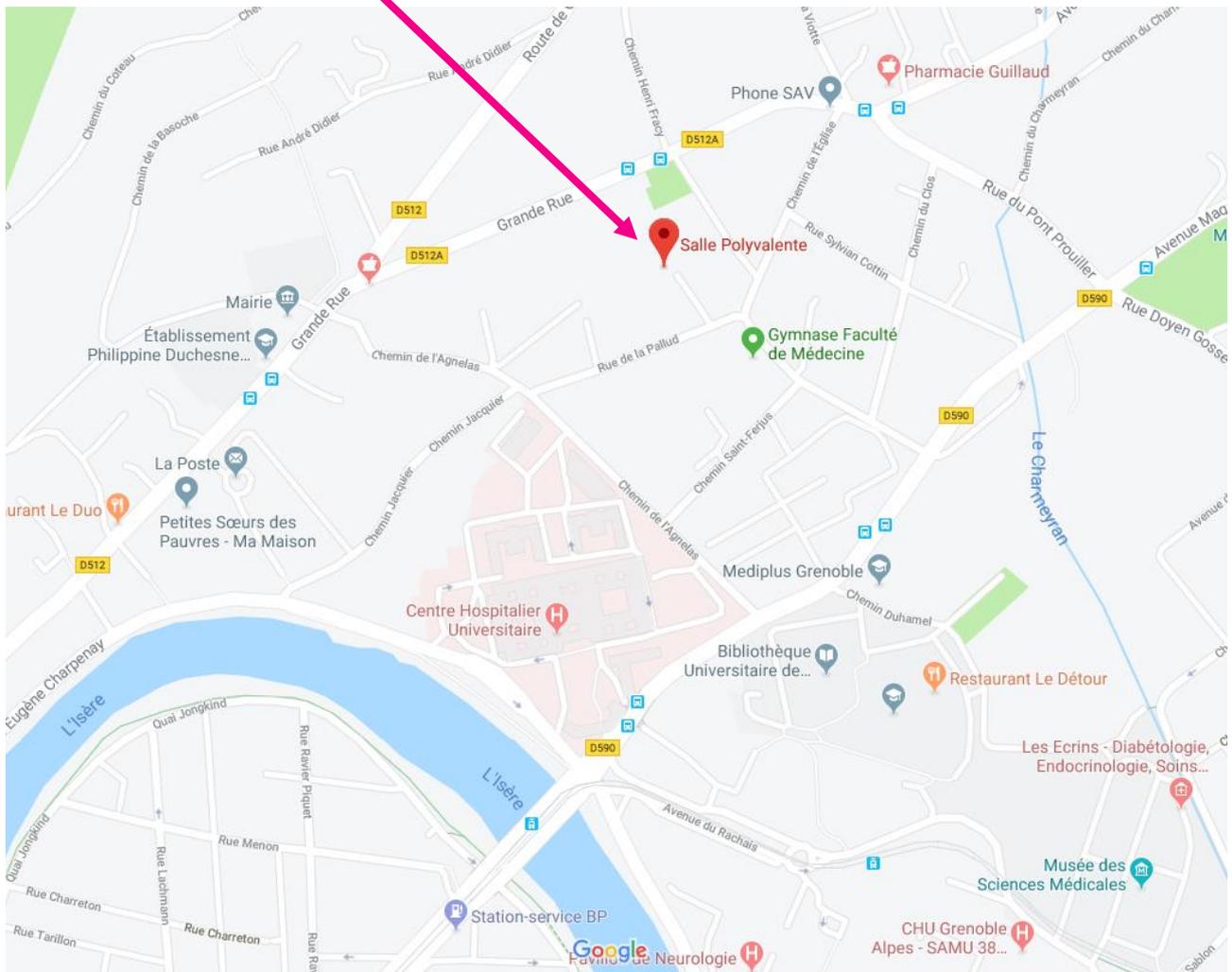
Mercredi 19 juin 2018, 18h - 21h

Salle La Pallud, 4 rue de La Pallud

La Tronche

Plan d'accès

Salle Polyvalente La Pallud



Transport en commun à proximité :

- Tram A – Arrêt La Tronche – Hôpital
- Bus 13 – Arrêt Commandant Nal
- Bus 16 - Arrêt Jule Rey

Énerg'Y Citoyennes